Pour ce qui est des placements on a beaucoup parlé des impôts de retenue, mais il y a un aspect dont il n'a pas été question à la Chambre. Si le ministre réussit à encourager les filiales américaines installées dans notre pays à devenir des sociétés publiques, les Bourses de notre pays compteront une nouvelle série de valeurs de premier ordre. Un des facteurs qui nuit aux placements canadiens dans des sociétés canadiennes, c'est le nombre restreint des valeurs inscrites aux Bourses canadiennes que l'on peut considérer comme étant de premier ordre. Certaines des principales entreprises du pays, les plus importantes, sont des succursales de sociétés américaines et, comme elles sont des sociétés privées, on ne peut y placer directement des capitaux canadiens. Si le ministre obtient, par cette incitation discrète au moyen de l'impôt de retenue, que certaines de ces entreprises deviennent des sociétés publiques, un très important domaine s'ouvrira aux placements des Canadiens dans l'industrie canadienne.

Il me semble qu'on pourrait faire davantage pour encourager les placements des Canadiens au Canada. Nous pourrions considérer nos droits successoraux et faire quelque chose de semblable à ce que nous avons fait il y a quelques années, sur le revenu, lorsque nous avons accordé un dégrèvement de 20 p. 100 à l'égard de l'impôt. Nous pourrions accorder un dégrèvement différentiel à l'égard des droits successoraux, afin d'encourager les Canadiens à posséder des valeurs canadiennes. Nous pourrions examiner notre politique fiscale relativement aux compagnies d'assurance, pour les inciter à faire entrer dans leurs portefeuilles une plus forte proportion d'actions canadiennes.

Le budget a marqué un progrès très important pour ce qui est de rendre l'économie canadienne plus dynamique et mieux équilibrée, et pour lui donner l'orientation et la direction qu'elle requiert. Dans la mesure législative dont nous sommes saisis aujourd'hui, nous avons des orientations nouvelles et importantes en matière de politiques canadiennes, et je crois qu'elles devraient valoir au ministre l'appui de la Chambre.

M. Fisher: Monsieur le président, je suppose que le ministre des Finances sait qu'à cause d'un appel au Règlement qui a été fait lorsqu'il a pris la parole au sujet de l'amendement à apporter à la motion tendant à la deuxième lecture du bill, et qu'à cause de l'extraordinaire esprit de collaboration qui s'est manifesté lorsqu'il s'est agi d'accorder la deuxième lecture au bill, nous n'avons pas eu de lui, à l'occasion de la deuxième lecture, la revue complète que certains d'entre nous espéraient

milieu de la liberté relative qui règne au comité, il saisira l'occasion de remédier à cette lacune.

Monsieur le président, je pourrais dire combien ravi j'ai été de constater la générosité d'esprit manifestée par l'honorable député de Jasper-Edson. Il se rappellera peut-être qu'il y a un certain nombre d'années, la Société Radio-Canada diffusait un programme satirique portant sur les différents emblèmes et les différentes devises qu'on trouvait dans les régions du pays. L'emblème de l'Ontario était les trois boules du prêteur sur gages, se détachant sur un fond de velours noir, et il portait la devise semper non vacca, ce qui signifiait en substance: nous ne sommes pas les vaches à lait de l'Ouest. Il me semble que l'honorable député devrait préconiser quelque chose de semblable, une sorte de corne d'abondance débordant de blé, de couleur rouge sur fond blanc. Je ne sais pas quelle devise je devrais lui recommander, mais la générosité d'esprit qu'il a manifestée est le genre de chose qui réchauffe le cœur de nous tous qui sommes de l'Ontario, en particulier ceux d'entre nous qui habitent des régions de l'Ontario à travers lesquelles passe le grain venant de l'Ouest.

La question que je veux aborder a trait à un élément qui a déjà beaucoup retenu l'attention, la question des stimulants. Je voudrais bien pouvoir accepter avec autant de grâce que l'honorable représentante de Northumberland les raisons qu'elle a invoquées dans son analyse pour expliquer l'insuffisance de la méthode actuellement suivie pour désigner les régions. A mon sens, c'est à peu près la méthode la moins logique qu'on puisse imaginer. Je ne blâme ni le ministre, ni le ministre de l'Industrie. C'est en fait le fruit du manque d'organisation au niveau fédéral dans le domaine de la statistique et de l'économique.

Nous avons le Bureau fédéral de la statistique. Nous avons la Direction de l'économique et des recherches du ministère du Travail. En plus du Bureau fédéral de la statistique, il se fait un certain travail statistique au ministère du Commerce. Pourtant, aucun de ces organismes ne s'est vraiment concentré sur le problème de déterminer les régions désignées.

Je puis trouver dans ma propre région d'excellents exemples de l'injustice de cette méthode. Je crois qu'il faut imputer la faute à quelqu'un et, pour ma part, je rejetterais la responsabilité sur les fonctionnaires du ministère du Travail, y compris les hauts fonctionnaires et le ministre qui, dans le passé, n'ont pas su donner à la Direction de l'économique et des recherches le personnel et les directives nécessaires pour réunir les renseipeut-être. Par conséquent, j'espère que, au gnements. Il y a une certaine ironie dans le